



Centre
de services scolaire
des Phares

Québec



Le Centre de services scolaire des Phares recherche...

Éducatrices ou éducateurs en milieu scolaire

Qualifications requises :

Être titulaire d'un diplôme de 5e année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde, de l'attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, avoir un RCR valide, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

Le centre de services scolaire se réserve le droit de considérer les candidatures de personne présentant un autre profil de scolarité et d'expérience que celui décrit dans les qualifications requises.

Échelle salariale :

Entre 25,83 \$ et 29,80 \$ de l'heure, selon la convention collective nationale.

**Cet affichage prendra fin
lorsque les besoins seront comblés.**

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Le personnel du Centre de services scolaire est également soumis à la Loi sur la laïcité de l'État.

Le Centre de services scolaire des Phares est présentement à la recherche de candidates ou de candidats pour pourvoir des postes et des remplacements dans différentes écoles de son territoire. **Voir la liste des écoles aux pages 2 à 4.**

Nature du travail :

La personne salariée de cette classe d'emploi consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves sous sa responsabilité, particulièrement en service de garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

Principales fonctions :

- Organiser et animer des activités ;
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves ;
- Superviser les repas en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance sont respectées ;
- Elle peut assister le personnel en milieu scolaire dans l'accomplissement de certaines tâches administratives ;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe en lien avec l'exercice de ses fonctions.



NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES. TOUTEFOIS, NOUS COMMUNIQUERONS UNIQUEMENT AVEC LES PERSONNES RETENUES.



Suivez-nous !



Écoles secteur Rimouski-Neigette

École de Mont-Saint-Louis, Bic

- Poste de **16,42 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h et 17 h. Heure de début à 10 h le mardi ou jour 2. Incluant le midi.
- Poste de **7,92 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement.
- Poste de **34,92 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 7 h et 14 h 20. Horaire se termine à 15 h 20 le mardi ou jour 2. Incluant le midi.

École du Boisé-des-Prés - Lab-École Rimouski

- Remplacement de **30 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**.
- Poste de **22,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 11 h 10 et 17 h 20. Incluant le midi.
- Poste de **29,75 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 9 h 45 et 16 h 30. Heure de début à 8 h 45 le mardi ou jour 2. Incluant le midi.

École des Merisiers, Sainte-Blandine

- Remplacement de **27,83 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 7 h 25 et 13 h. Incluant le midi. Horaire se termine à 13 h 30 le mardi ou jour 2 et horaire se termine à 15 h 20 le vendredi ou jour 5. Poste d'ouverture.
- Remplacement de **25,50 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 7 h 25 et 13 h. Incluant le midi. Horaire se termine à 13 h 30 le mardi ou jour 2. Poste d'ouverture.

École du Rocher, Rimouski

- Poste de **19,75 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 10 et 17 h 15. Incluant les midis. Début à 10 h 10 les mardis (ou jour 2).
- Poste de **18,67 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h et 16 h 45. Incluant les midis.
- Poste de **18 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h et 16 h 45. Incluant les midis.
- Poste de **14 h 35** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 20 et 16 h 45. Incluant les midis.

Écoles secteur Rimouski-Neigette

(suite)

École du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès, Rimouski

- Poste de **19,17 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 05 et 16 h 45. Incluant le midi.
- Poste de **6,67 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement.

École de l'Estran, Rimouski

- Poste de **18,75 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 15 et 17 h. Incluant les midis. Heure de début à 10 h 15 les mardis (ou jour 2).
- Poste de **17,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 15 et 17 h. Incluant les midis. Heure de début à 10 h 15 les mardis (ou jour 2).
- Poste de **21,20 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 15 et 17 h 30. Incluant les midis. Heure de début à 10 h 15 les mardis (ou jour 2).

École des Beaux-Séjours, Rimouski

- Poste de **7,5 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement.
- Remplacement de **33,25 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 8 h 45 et 16 h 15. Incluant le midi.
- Remplacement de **30,25 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 7 h 25 et 14 h 15. Horaire se termine à 14 h 40 le mardi ou jour 2. Incluant le midi.

École des Sources, Saint-Anaclet

Poste de **15 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 20 et 16 h 45. Incluant les midis.

École Saint-Rosaire, Saint-Valérien

Poste de **25 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 11 h 15 et 17 h 30. Débute à 10 h 20 le mardi ou jour 2. Incluant le midi.

École de la Rose-des-Vents, Rimouski

- Poste de **17,58 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 10 et 16 h 45. Débute à 10 h 15 le lundi ou jour 1. Incluant le midi.
- Poste de **8,42 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement. Débute à 10 h 40 le lundi ou jour 1.
- Remplacement de **8,42 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Midis seulement. Débute à 10 h 40 le lundi ou jour 1.
- Remplacement de **23,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 11 h 10 et 17 h 45. Débute à 10 h 15 le lundi ou jour 1. Incluant le midi.

Écoles secteur Mitis

École des Cheminots-de l'Envol, Métis-sur-Mer

Remplacement de **19,25 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 7 h 55 et 11 h 25. Lundi ou jour 1 de 12 h 45 à 15 h 05. Incluant les midis.

École des Cheminots-des Quatre-Vents, Saint-Octave-de-Métis

Poste de **21,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire de 8 h 40 à 14 h 10. Lundi ou jour 1 termine à 15 h 15. N'incluant pas le midi.

École des Alizés, Mont-Joli

- Poste de **13,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Horaire entre 11 h 30 et 16 h 30. Incluant les midis.
- Poste de **8,33 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement.

École Norjoli, Mont-Joli

Poste de **7 h 30** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement.

École Bois-et-Marées, Sainte-Luce

- Poste de **8 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour l'année scolaire**. Midis seulement. Les lundis (ou jour 1) planification à 10 h 30.
- Remplacement de **35 h** par semaine, du lundi au vendredi, **pour une durée indéterminée**. Horaire entre 6 h 55 et 17 h 30. Incluant le midi. *Ouverture et fermeture.